

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Chers Actionnaires,

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société SOFAC, tenue le 30 septembre 2025, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de trente et un millions cinq cent soixante-sept mille cinq cents (31 567 500) dirhams pour le porter de 210 450 000 dirhams à 242 017 500 dirhams, par émission de trois cent quinze mille six cent soixante-quinze (315 675) actions ordinaires nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune, émises au prix de huit cent quatre (804) dirhams par action, pour un montant global de deux cent cinquante-trois millions huit cent deux mille sept cents (253 802 700) dirhams prime d'émission incluse.

L'assemblée générale a décidé en outre que les propriétaires des actions anciennes pourront souscrire aux trois cent quinze mille six cent soixante-quinze (315 675) actions nouvelles par l'exercice :

- ▲ d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes.
- ▲ d'un droit de souscription à titre réductible en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Les actionnaires pourront souscrire à ladite augmentation de capital du mercredi 29 octobre 2025 au lundi 01 décembre 2025 inclus.

Les 315 675 actions nouvelles sont à libérer de la totalité, à la souscription, en numéraire, par versement d'espèces, sur le compte n° 054 810 0101007200002205 64 ouvert au nom de la Société dans les comptes de CDG CAPITAL, agence Rabat Tour Mamounia.

Conformément à la loi, les actionnaires pourront renoncer, pendant le délai de souscription, à leur droit préférentiel. Ils pourront, pendant ce délai, le négocier ou le céder dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la cession des rompus qui s'avérerait nécessaire pour l'attribution d'un nombre entier d'actions.

Dans le cas où les actions nouvelles ne seraient pas souscrites en intégralité à l'issue du délai de souscription visé ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à la clôture du délai de souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025 et seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de cette date.

À propos de SOFAC

Créée en 1947, SOFAC est une entreprise de premier plan du crédit à la consommation et du leasing au Maroc, offrant de multiples services de financement à destination des ménages, des professionnels et des petites et moyennes entreprises. Afin de mieux satisfaire les besoins de ses clients, SOFAC met à leur disposition toute son expertise à travers son réseau d'agences propres, d'agents agréés et sa plateforme digitale Crediz. SOFAC propose en outre la gestion pour compte au profit de ses partenaires et actionnaires de référence, mais aussi des produits d'assurance à travers sa filiale Sofassur, des solutions de financements structurés grâce à sa filiale SSF (Sofac Structured Finance) ainsi que la LLD (Location Longue Durée) et les services de mobilités à travers sa filiale BADEEL. Bénéficiant de l'expertise de ses actionnaires, notamment CIH Bank et Barid Al Maghrib, SOFAC s'impose aujourd'hui parmi les acteurs incontournables sur le marché, contribuant activement au développement économique et social des différentes régions de son implantation.

Contact presse

Mme Asmae Zouhal
azouhal@sofac.ma

Société anonyme au capital
de 210 450 000 dirhams
Siège social : 57, Bd Abdelmoumen
Casablanca - RC Casablanca 29.095

Les indicateurs trimestriels sont
disponibles sur la rubrique
"Publications financières"
du site web : www.sofac.ma